



Reconstruction d'un mur de clôture

Par **LEGRAND**, le **23/03/2011** à **17:24**

Bonjour,

Je possède dans un village en Creuse d'un parcelle de terrain. Celle-ci est séparée de la parcelle voisine par un mur en pierres sèches. L'acte de propriété ne mentionne pas qui est propriétaire du mur. Ce mur s'est écroulé sur une petite longueur et les pierres sont tombées chez le voisin.

Ma question:

Qui doit prendre en charge les frais de reconstruction?

Par avance merci.

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **19:28**

Il faut déterminer la propriété du mur. Si vous ne le savez pas, il faut faire borner le terrain